

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

COMPTE RENDU du BUREAU de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 07 novembre 2013

Lieu : Mairie de Monceaux

Siège de la Commission Locale de l'Eau
Syndicat Mixte Oise-Aronde
Place de l'Hôtel de ville
CS 10007
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. Coullaré remercie les membres du bureau de participer à la réunion :

| N° | NOM | ETABLISSEMENT | PRESENT ou REPRESENTE |
|---------------------------|--------------------------------------|--|-----------------------|
| 1 | M. Philippe MARINI | Président de la CLE Ville de Compiègne | M. COULLARE |
| 2 | M. Alain COULLARE | 1 ^{er} vice-président de la CLE CC. Pays d'Oise-et-d'Halatte (CCPOH) | X |
| 3 | M. Didier LEDENT | 2 ^{ème} vice-président de la CLE CC. Plateau Picard (CCPP) | X |
| 4 | M. Eric BERTRAND | 3 ^{ème} vice-président de la CLE Agglo. Région Compiègne (ARC) | Excusé |
| 5 | M. Stanislas BARTHELEMY | CC. Plaine d'Estrées (CCPE) | X |
| 6 | M. Yves LEMAIRE | CC. Pays des Sources (CCPS) | X |
| 7 | Mme. Michèle BOURBIER | Commune de Pierrefonds | Excusée |
| 8 | M. Bruno LEDRAPPIER | Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA) | X |
| 9 | M. Christophe THIEBAUT | Chambre d'agriculture de l'Oise | Excusé |
| 10 | M. Franck BERNET M. Laurent FELIX | Lyonnaise des Eaux SAUR | Excusé Excusé |
| 11 | M. Christian DELANEF | Fédération pêche et protection milieu aq. | X |
| 12 | M. Didier LHOMME | Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT) | X |
| 13 | M. Thomas SCHWAB | Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) | Absent |
| 14 | Mme. Marie-Anne BERNE | Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) | X |
| TOTAL des PRESENTS | | | 08 |

En plus des membres du bureau de la CLE, était présent :

- M. Fabien BLAIZE, SMOA

Les points à l'ordre du jour sont :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente du 09 septembre 2013
- Mise à jour de la cartographie des zones humides
- Avis sur la cartographie des Territoires à Risques Important (TRI) relative à la directive inondation
- Questions diverses
- **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 19 septembre 2013**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Blaize indique que l'avis 011.2013 émis par le bureau de la CLE par courrier électronique sera annexé au compte rendu de la séance du 07 novembre 2013 (annexe 1).

- **Mise à jour de la cartographie des zones humides**

M. Blaize indique que 3 communes font l'objet d'une mise à jour de la cartographie des zones humides validée par la CLE du 04 octobre 2013. Il s'agit de Longueil-Sainte-Marie, Choisy-au-Bac et Verberie. Les sondages pédologiques sont réalisés par les services du SMOA formés à la détermination des zones humides sur le critère « sol ».

LONGUEIL-SAINTE-MARIE (annexe 2)

M. Barthélémy sort de la salle dans la mesure où il est Maire de la commune de Longueil-Sainte-Marie. 3 sondages pédologiques ont été menés sur la partie sud de la commune de Longueil-Sainte-Marie et se sont avérés non humides. Il est proposé que les secteurs où les sondages LSM02_13 et LSM03_13 soient retirés des zones humides potentielles compte tenu des résultats. Il est proposé de laisser en zone humide potentiel le secteur où le sondage LSM01_13 a été réalisé puisqu'une végétation caractéristique de zones humides se développait ponctuellement (roseaux à massettes). Enfin il est proposé d'exclure les zones potentiellement humides qui sont, en réalité, urbanisées par les entreprises implantées sur la zone de Paris-Oise (ENERCON, FM LOGISTIC, etc). En effet, il n'est pas nécessaire de maintenir en zone humide potentielle ces secteurs puisqu'ils sont imperméabilisés et ne répondent plus aux critères réglementaires de détermination des zones humides. Ces propositions sont validées par le bureau de la CLE.

CHOISY-AU-BAC (annexe 3)

A la demande de M. Guesnier, Maire de Choisy-au-Bac, plusieurs sondages pédologiques ont été réalisés en amont de la « bouche d'Oise » sur des cultures de maïs ainsi qu'en propriété privée (M. le Maire était présent lors de ces sondages). Tous les sondages se sont avérés non humides sauf le point CAB10_13. Il est proposé que les zones humides potentielles en amont de la courbe 32,5 m NGF soient retirées et qu'en aval elles soient maintenues. Ces propositions sont validées par le bureau de la CLE.

VERBERIE (annexe 4)

Des analyses de la végétation et du sol ont été réalisées sur la commune de Verberie au niveau du lieu dit « Remises d'Herneuse ». Le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP) a pris en charge l'inventaire de la végétation. Le milieu a été très remanié suite aux extractions de granulats. Toutefois des fourrés de saules blancs persistent au niveau des dépressions caractéristiques de zones humides. Les sondages pédologiques ont permis d'identifier plusieurs secteurs humides où la végétation ne s'exprimait pas naturellement. Sur la base de ces investigations, il est proposé de modifier la cartographie. Ces propositions sont validées par le bureau de la CLE.

Il est indiqué ces cartes seront transmises aux communes en question afin qu'elles disposent de la donnée mise à jour en mairie. Il est possible aussi de visualiser la cartographie des zones humides de manière interactive sur le site internet du SMOA <http://www.syndicatmixteoisearonde.sitew.fr>

En 2014, il est proposé de poursuivre le travail entrepris sur les zones humides en continuant à améliorer la connaissance sur le territoire. Il pourrait être envisagé un partenariat avec le CENP ou l'ONF dans le cadre de la labellisation « Forêt d'Exception ». Des informations doivent être encore récoltées sur l'état de dégradation des zones humides et sur les pressions et menaces qui s'exercent dessus.

La cartographie sera transmise à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie pour être intégrée au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Enfin, il est précisé que la cartographie des zones humides du SAGE Oise-Aronde se substitue

totalemment à la cartographie des Zones à Dominantes Humides (ZDH) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) puisqu'elle est plus précise.

M. Lhomme ajoute qu'il serait intéressant d'identifier les zones humides « restaurables » en priorité.

- Avis sur la cartographie des Territoires à Risques Important (TRI) relative à la directive inondation

L'avis est remis en annexe 5 du présent compte rendu.

L'avis est favorable sur les cartes établies pour les scénarios fréquents et extrêmes mais le bureau de la CLE demande que la modélisation soit utilisée pour établir la carte du scénario moyen afin de fiabiliser la qualité de la cartographie et reprendre les incohérences au niveau des populations impactées par les différentes enveloppes de crues.

- Questions diverses

M. Lhomme présente les prochaines étapes liées aux renouvellements des autorisations de prélèvements agricoles sur le bassin de l'Aronde. Le renouvellement tient compte du volume alloué à la profession agricole pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2017 soit 2 700 000 m³.

M. Coullaré informe le bureau de la CLE que le candidat pour l'étude la recherche de ressources alternatives doit prochainement être retenu officiellement. L'étude devrait démarrer début décembre.

M. Blaize informe qu'il est prévu l'implantation d'un piézomètre en 2014 sur le bassin de l'Aronde financé par le SMOA et l'AESN.

En l'absence de questions supplémentaires, M. Coullaré remercie les participants et lève la séance.

Le Président et par délégation le 1^{er} Vice-Président de la CLE,



Alain COULLARÉ



ANNEXE 1 : Avis 011.2013

Par courrier en date du 23 septembre 2013, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise demande l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur l'opération suivante :

- Restauration de frayère à brochets à Lacroix-Saint-Ouen (procédure de déclaration).

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Ecologique des rus intra-forestiers du massif forestier de Compiègne, un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) a été établi. Le PPRE est composé de plusieurs types d'actions dont certaines ont pour but de restaurer le fonctionnement des zones humides. Il a été établi dans le cadre du contrat global Oise-Aronde mis en place par le SMOA.

L'Office National de la Forêt (ONF) a pour objet la réalisation d'une partie des aménagements envisagés aux Avant-projets Sommaires (APS) 3 et 4 du PPRE. L'ONF souhaite profiter d'opérations d'entretien de la végétation déjà programmée sur ces deux sites pour réaliser ces aménagements, permettant ainsi de limiter l'impact sur le milieu en intervenant qu'une seule fois.

Ces aménagements se situent sur la parcelle forestière n°0691, ils sont présentés schématiquement en annexe 1. Les opérations effectuées sur l'APS 3 comprennent :

- La suppression d'une buse ;
- La suppression d'un merlon dans la zone humide (limitant l'expansion des crues et le bon fonctionnement de la zone) ;
- Le terrassement (modelage) de la zone afin de rendre son fonctionnement optimal comme zone de fraie pour le brochet.

Les opérations effectuées sur la partie APS 4 comprennent :

- Le terrassement (modelage) de la zone afin de rendre son fonctionnement optimal comme zone de fraie pour le brochet ;
- Le terrassement (modelage) d'une partie de la zone afin d'y créer une zone de nurserie pour les brochetons ;
- La mise en place d'un épi afin de diversifier les écoulements au niveau de la connexion avec la zone de fraie ;
- La mise en place de protection de berge en fascines de saule pour protéger le pont de l'affouillement et de ne pas éroder la berge.

Considérant que ces aménagements sont compatibles avec les orientations suivantes du SAGE Oise-Aronde :

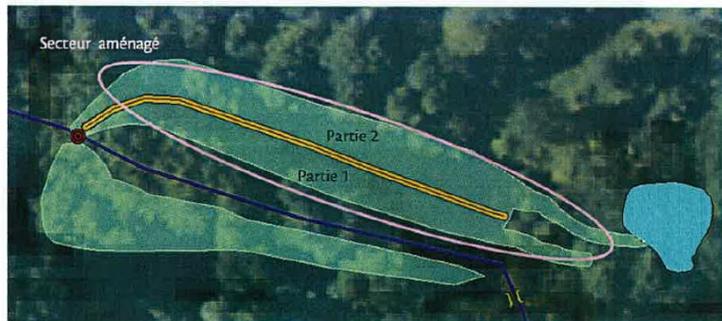
- Objectif 2 : Maitriser les étiages des rivières et des nappes dans la mesure où ils visent à préserver et à restaurer le fonctionnement hydraulique optimal des zones humides ;
- Objectif 5 : Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques dans la mesure où ils visent à restaurer les zones humides, en améliorant leurs fonctionnement notamment en reconnectant le lit mineur avec le lit majeur, mais également en diversifiant les habitats présents sur le cours d'eau ;
- Objectif 6 : Sécuriser l'alimentation en eau potable dans la mesure où ils visent à restaurer le fonctionnement optimal des zones humides et donc à améliorer leur rôle épuratoire ;
- Objectif 8 : Maitriser les inondations et les ruissellements dans la mesure où ils consistent à restaurer des zones et augmenter leur rôle potentiel de zones d'expansion de crues naturelles. De plus, les aménagements de diversification des habitats réalisés dans le lit du cours d'eau sont dimensionnés de façon à être transparent lors des crues.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau,

EMET un avis favorable pour la restauration de frayère à brochets à Lacroix-Saint-Ouen

ANNEXE : SCHEMAS APS 3 et 4

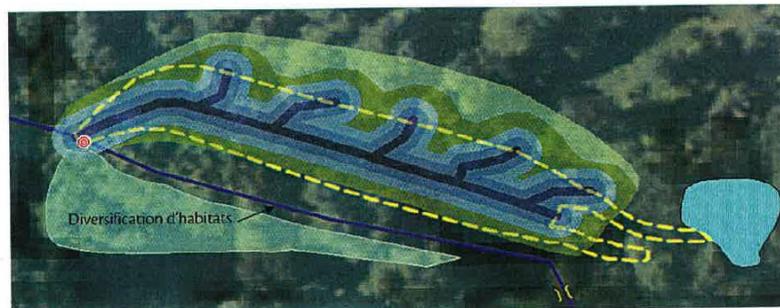
Schéma 3 : Représentation de l'état actuel du site de l'APS 3



Légende

- Pont
- Buse à supprimer
- Merion central à arraser
- Mare permanente
- Zones humides

Schéma 5 : Schéma de la restauration de la zone de fraie à brochet de l'APS 3.



Légende

- Pont
 - Buse à supprimer
 - Mare permanente
 - Zones humides
 - Ancienne forme de la zone humide
- Frayères à brochets**
- profondeur 80 cm
 - profondeur 60 à 40 cm
 - profondeur 40 à 20 cm
 - profondeur 20 à 0 cm
 - Zone humide

Schéma 4 : Représentation de l'état actuel du site de l'APS 4

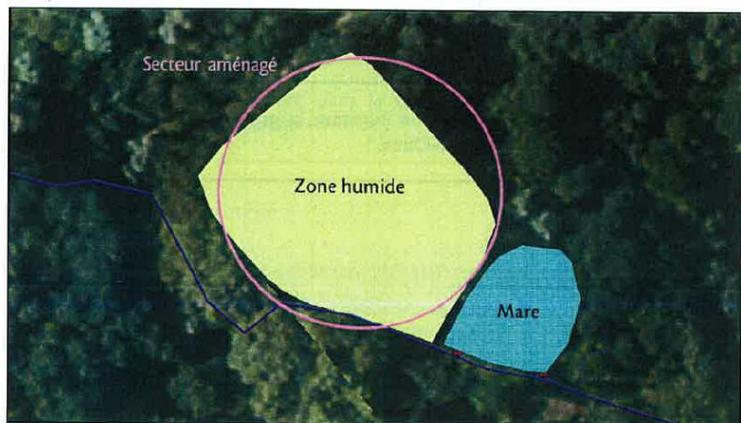
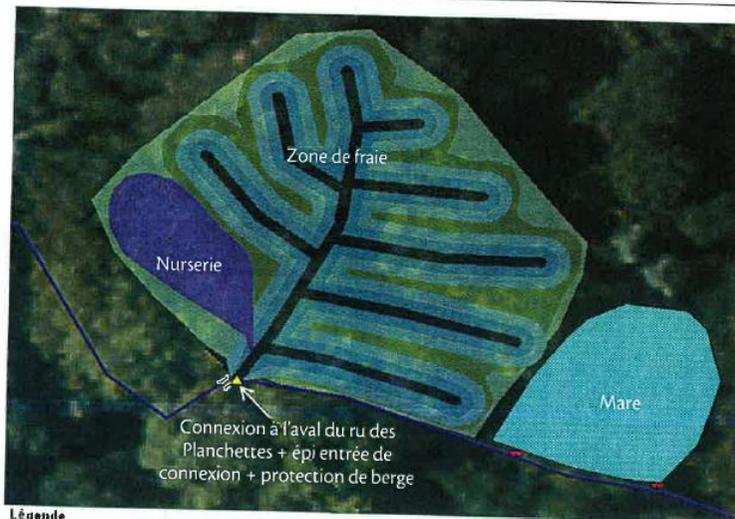


Schéma 6 : Schéma de la restauration de la zone de fraie à brochet de l'APS 4.

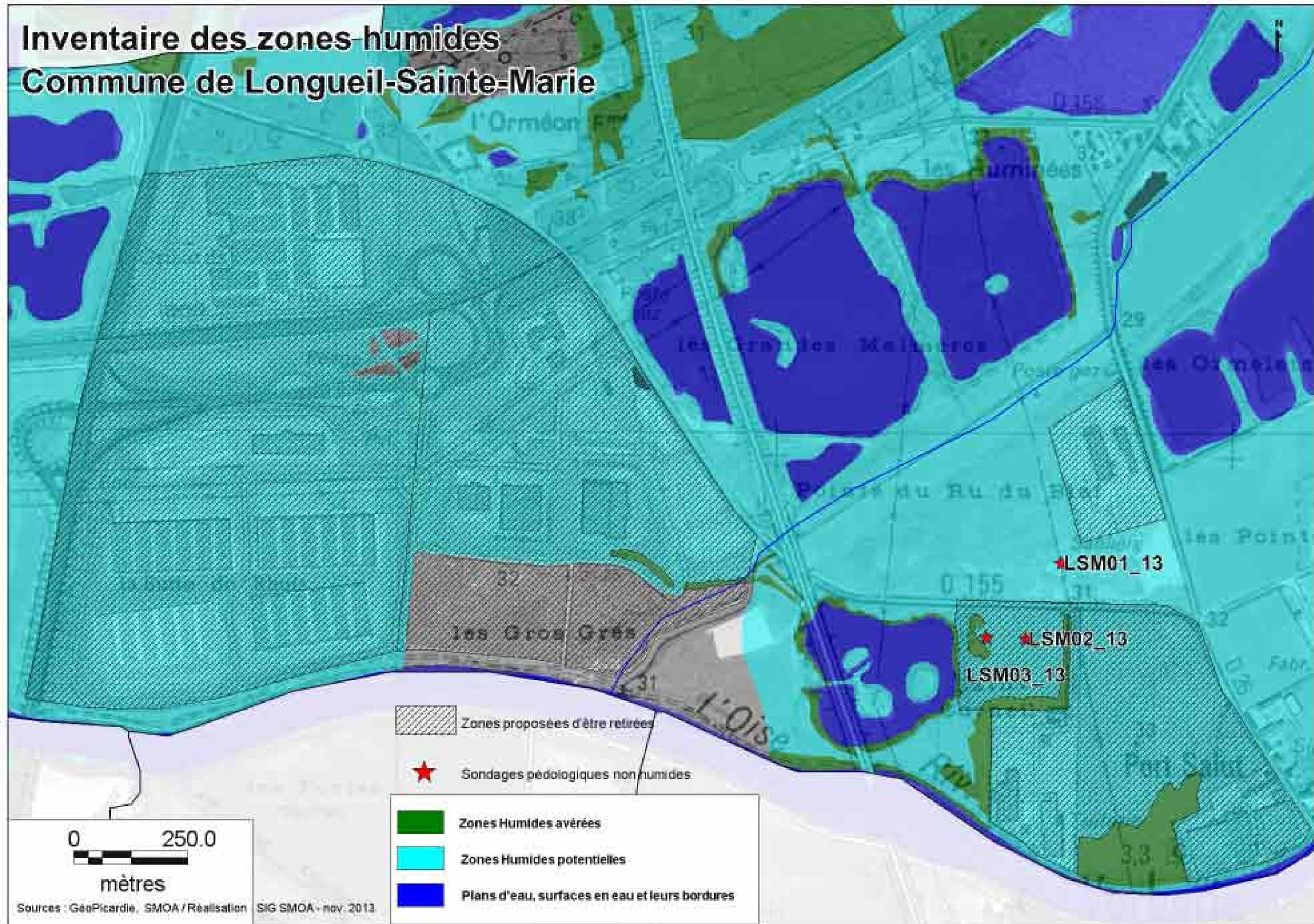


Légende

- profondeur 80 cm
- profondeur 60 à 40 cm
- profondeur 40 à 20 cm
- profondeur 20 à 0 cm
- Zone humide
- Mare permanente
- Pont

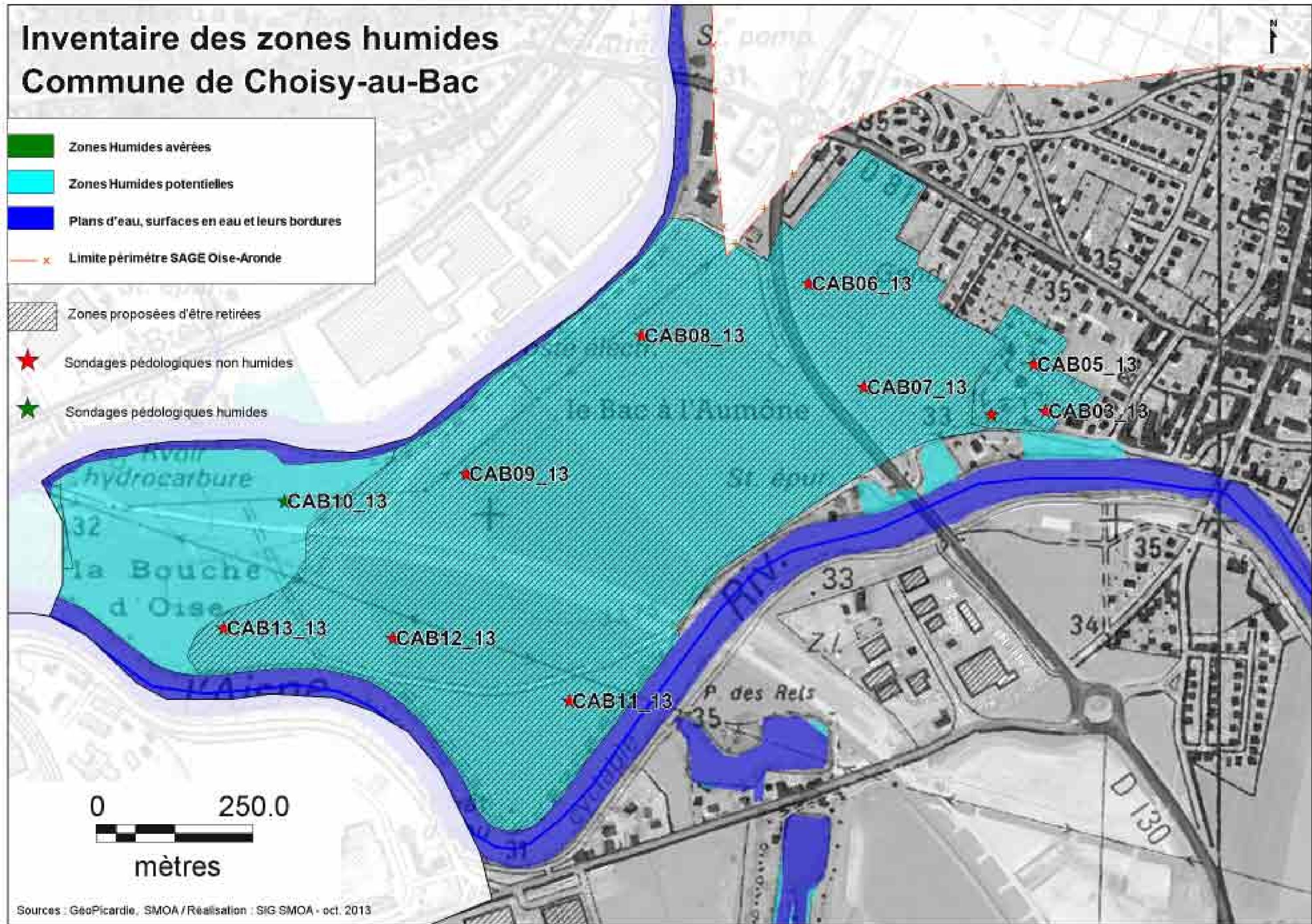
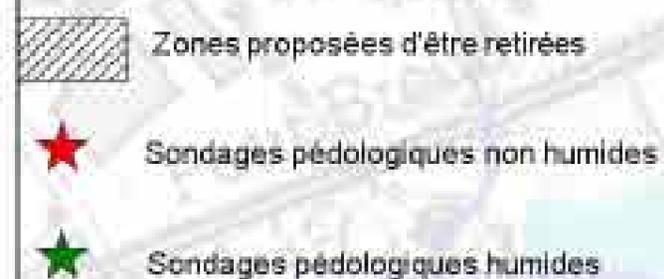
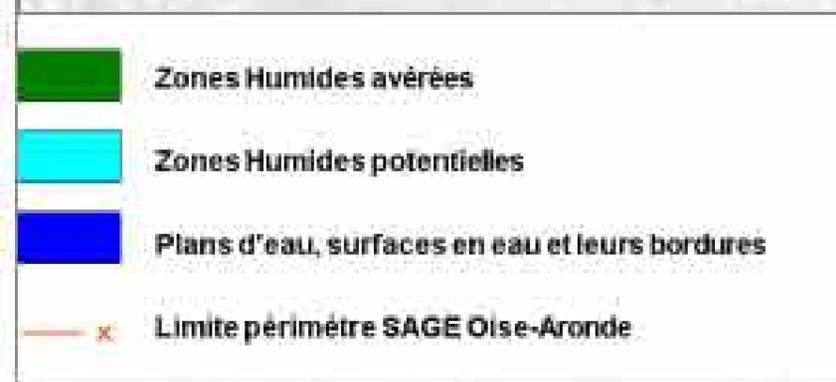
**ANNEXE 2 : Mise à jour cartographie des zones humides sur
Longueil-Sainte-Marie**

Inventaire des zones humides Commune de Longueil-Sainte-Marie



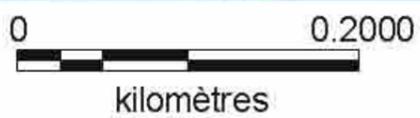
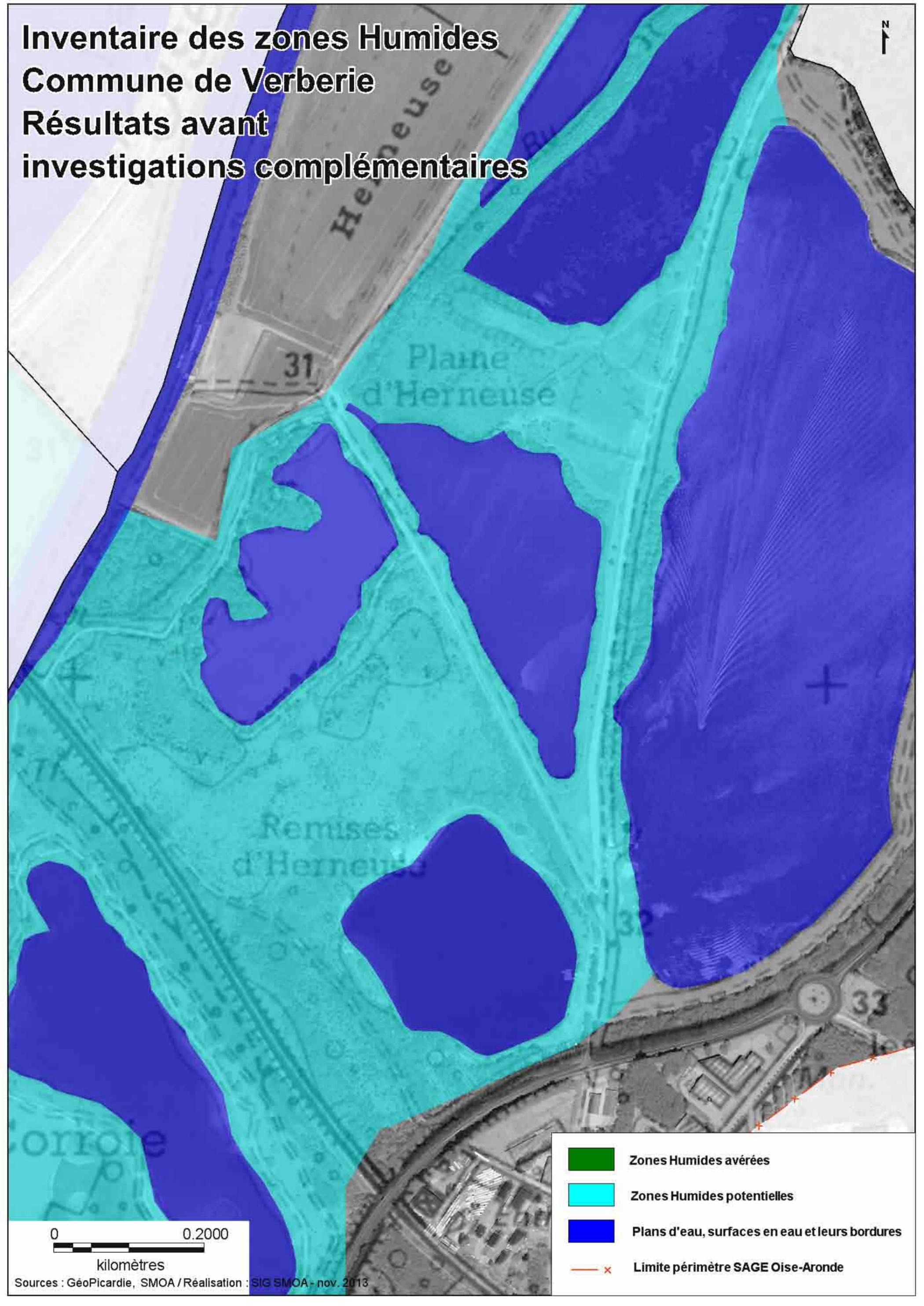
**ANNEXE 3 : Mise à jour cartographie des zones humides sur
Choisy-au-Bac**

Inventaire des zones humides Commune de Choisy-au-Bac



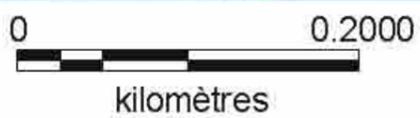
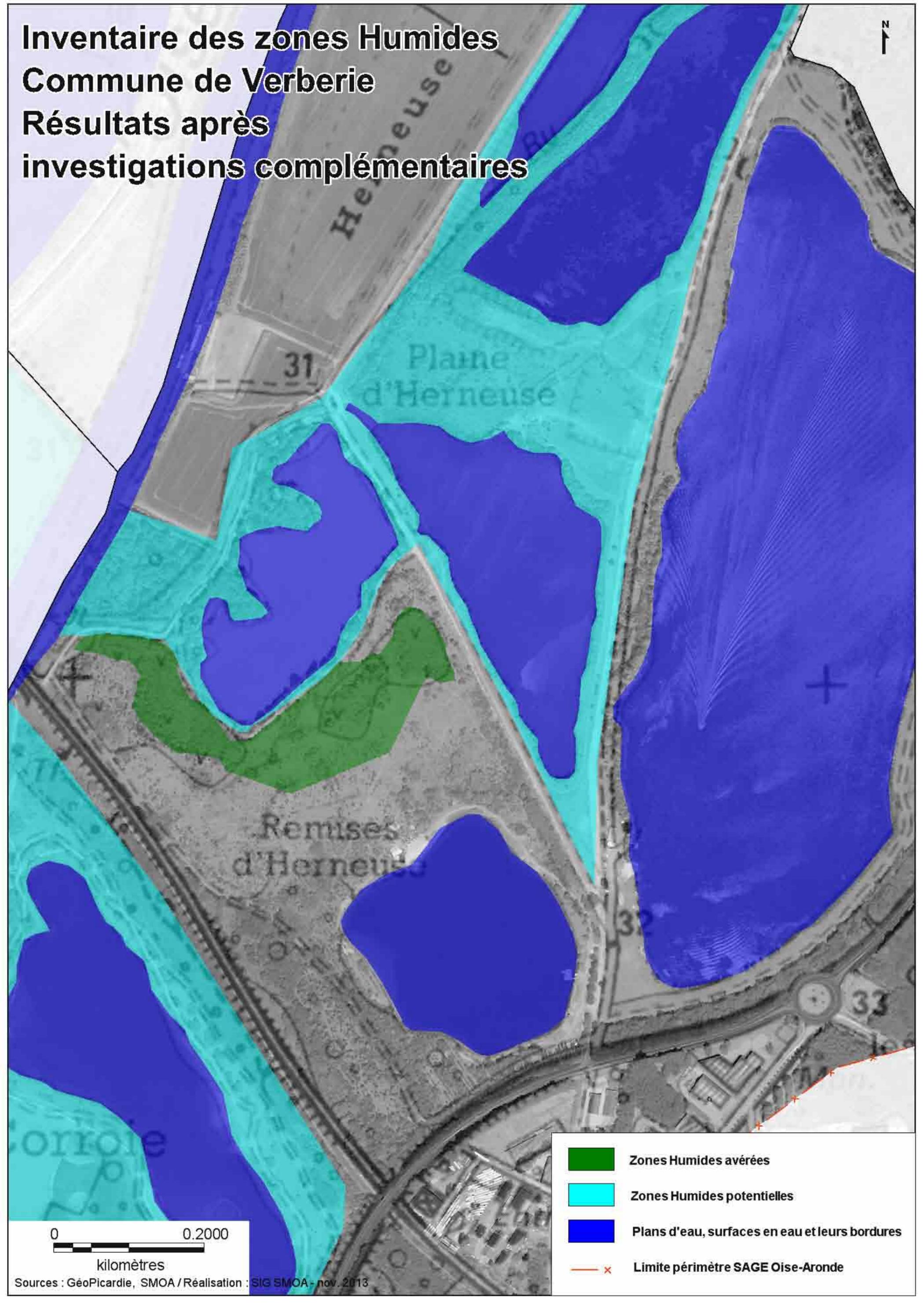
ANNEXE 4 : Mise à jour cartographie des zones humides sur Verberie

Inventaire des zones Humides Commune de Verberie Résultats avant investigations complémentaires



-  Zones Humides avérées
-  Zones Humides potentielles
-  Plans d'eau, surfaces en eau et leurs bordures
-  Limite périmètre SAGE Oise-Aronde

Inventaire des zones Humides Commune de Verberie Résultats après investigations complémentaires



Sources : GéoPicardie, SMOA / Réalisation : SIG SMOA - nov. 2013

-  Zones Humides avérées
-  Zones Humides potentielles
-  Plans d'eau, surfaces en eau et leurs bordures
-  Limite périmètre SAGE Oise-Aronde

**ANNEXE 5 : Avis 012.2013 sur la cartographie des Territoires
à Risque Important (TRI) relative à la directive inondation**

Rapporteur : Alain COULLARÉ

Par courrier en date du 23 septembre 2013, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie demande l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur la cartographie des Territoires à Risque Important (TRI) d'inondation relative à l'application de la Directive inondation 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007.

- **CONTEXTE**

Sur le bassin Oise-Aronde, 2 TRI ont été arrêtés le 27 novembre 2012, celui de Compiègne et celui de Creil.

L'identification des TRI nécessite deux types d'action :

- l'élaboration, pour ces territoires, d'ici le 22 décembre 2013 et pour trois niveaux d'intensité d'inondation (événements fréquents de retour entre 10 et 30 ans, moyens de retour entre 100 et 300 ans, extrêmes de retour 1000 ans ou plus), de cartes des surfaces inondables et des enjeux exposés à des risques d'inondation ;
- la définition d'une stratégie locale de gestion des risques, afin de réduire les conséquences négatives des inondations sur ces territoires, en cohérence avec le futur Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) élaboré à l'échelle du bassin Seine-Normandie, qui devra être adopté d'ici le 22 décembre 2015. Il s'agit de définir pour l'été 2014 les objectifs de cette stratégie. Les dispositions opérationnelles et les programmes d'actions devront être finalisés pour la mi-2016.

Ces cartes des surfaces inondables et risques d'inondation visent à enrichir le porter à connaissance de l'Etat dans le domaine de inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. A l'instar des Atlas de Zones Inondables (AZI), les cartes contribueront à la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et l'application du droit des sols par l'Etat et les collectivités territoriales, selon les modalités à adapter à la précision des cartes et au contexte local, et ceci surtout en l'absence de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ou d'autres documents de référence à portée juridique. Les cartes « Directive Inondation » n'ont pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur les TRI) dont les fonctions, l'échelle de réalisation et la signification ne sont pas les mêmes.

Le contenu de la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation :

Il est constitué d'un jeu de plusieurs cartes au 1/25 000^{ème} :

- Une carte des surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen, extrême). Ces cartes représentent l'extension des inondations et les classes de hauteurs d'eau.
- Une carte de synthèse des surfaces inondables des 3 scénarios.
- Une carte des risques d'inondation. Elle représente la superposition de la carte de synthèse des surfaces inondables avec les enjeux présents sur les communes en TRI.

- **TRI DE COMPIEGNE**

Il est composé de 18 communes (Armancourt, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, La-Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Le Plessis-Brion, Longueil-Annel, Longueil-Sainte-Marie, Margny-les-Compiègne, Montmacq, Rivecourt, Thourotte, Venette, Verberie), regroupe 83 218 habitants, dont 27 508 situés en zone inondable (compris dans l'enveloppe de crue du scénario extrême) soit environ 33% de la population.

Le TRI de Compiègne a été retenu au titre de l'aléa débordement des cours d'eau de l'Oise et de l'Aisne. Bien que ce territoire soit concerné par plusieurs confluences, seules les zones inondables liées aux débordements de l'Oise et de l'Aisne ont été cartographiées dans le cadre du premier cycle de la Directive Inondation.

Pour le scénario moyen les cartographies réalisées dans le cadre des PPRI ont été réutilisées (PPRI Compiègne - Pont-Sainte-Maxence, PPRI Longueil-Sainte-Marie, PPRI confluence Oise-Aisne).

En ce qui concerne les PPRI de Compiègne – Pont-Sainte-Maxence et Longueil-Sainte-Marie des classes de hauteur d'eau sont retenues pour la cartographie de l'évènement moyen telles que :

- 0 < Hauteur < 1 m : Zone bleue
- Hauteur > 1 m : Zones rouge et rouge – bleue

Pour le PPRi de la confluence Oise-Aisne, la cartographie de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau de l'Oise et de l'Aisne, dans le cadre de la procédure de réalisation du PPRi, est en cours et ne sera pas finalisée d'ici la fin 2013. En son absence, il est décidé de retenir l'Atlas des Zones Inondables (AZI) des vallées de l'Oise et de l'Aisne sur le secteur concerné par le PPRi de la confluence Oise-Aisne, en amont de Compiègne. Cet AZI cartographie l'enveloppe de la zone inondable, mais ne fournit aucune indication sur les hauteurs d'eau. Par défaut l'ensemble du secteur concerné par l'AZI est considéré dans la classe de hauteur 0 – 1 m.

Pour les scénarios fréquent et extrême la cartographie est établie à partir du croisement des résultats d'une modélisation hydraulique (niveaux d'eau) avec les données topographiques disponibles. Le modèle hydraulique a été conçu en 2004 pour les besoins du Service de Prévision des Crues Oise-Aisne (SPCOA) dans lequel est représenté le lit mineur et le lit majeur de l'Oise. L'ensemble des apports des affluents sont pris en compte dans le modèle hydrologique. Plusieurs données topographiques sont utilisées (plans photogrammétriques, LIDAR 0,01 point/m², BD TOPO de l'IGN, etc.) pour des emprises géographiques différentes.

Les aménagements structurants, gérés par l'Entente Oise-Aisne, (barrage écrêteur de crues de Proisy, situés sur l'Oise Amont et les zones de stockages du secteur de Longueil-Sainte-Marie) sont pris en compte pour la modélisation de l'évènement fréquent. Ils sont considérés transparents pour l'évènement extrême. En ce qui concerne les digues, aucune d'entre-elles ne possède sur l'Oise et l'Aisne un dossier d'ouvrage complet, comprenant une étude de danger finalisée, permettant de certifier le bon état de l'ouvrage, la cote de protection et les modalités d'entretien. En l'absence de ces éléments, aucune digue n'a été prise en compte dans la modélisation de l'évènement fréquent. Pour l'évènement extrême, aucune digue n'est réputée résistante : elles ne sont donc pas prises en compte.

Les classes de hauteur d'eau retenues pour la cartographie des évènements fréquent et extrême :

- 0 – 0,50 m
- 0,5 – 1 m
- > 1 m

Les incertitudes sur les débits sont de l'ordre de +/- 13%.

Remarques sur le TRI de Compiègne :

La méthodologie appliquée pour la détermination des enveloppes de zone inondable n'est pas la même entre le scénario moyen d'une part et les scénarios fréquent et extrême d'autre part.

Pour le scénario moyen les données des PPRi Compiègne Pont Sainte-Maxence et Longueil Sainte-Marie sont utilisées, les dates d'approbation sont respectivement 29 novembre 1996 et 14 décembre 2001 (et non pas 26 mars 2009 comme indiqué dans le document transmis). Par conséquent, les zones hors d'eau suite à des remblaiements en zone bleue et rouge/bleue réalisés depuis ces dates d'approbation n'ont pas été pris en compte. Dans la mesure où des stratégies locales de gestion des risques doivent être menées, il apparaît essentiel que ces cartes intègrent ces zones hors d'eau.

Enfin, la carte des risques présente les populations par commune impactées en fonction des différentes enveloppes de surfaces inondables. Des incohérences sont notées pour les communes de Longueil-Sainte-Marie, Le Meux, Janville, Lacroix-Saint-Ouen, Jaux, Armancourt, Longueil-Annel, Le Plessis-Brion et Thourotte. A titre d'exemple, pour la plupart de ces communes, la crue trentennale impacte plus de personnes que la crue centennale et pour la commune de Longueil-Sainte-Marie c'est la crue centennale qui impacte plus de personnes que la crue millénaire.

Avant la validation de ces cartographies des explications doivent impérativement être apportées et des modifications doivent être opérées si la méthodologie employée génère trop d'erreurs et d'incohérences.

De manière générale, il est regrettable que les données topographiques du LIDAR dont la densité est de 1 point/m² ne puissent être utilisées pour la réalisation de ces cartes puisque ces données auraient permis d'identifier les zones de remblais.

TRI DE CREIL

Il est composé de 14 communes (Brenouille, Creil, Les Ageux, Montataire, Nogent-sur-Oise, Pont-Sainte-Maxence, Précý-sur-Oise, Rieux, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny, Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul, Villers-sous-Saint-Leu),

regroupe 105 962 habitants, dont 20 708 situés en zone inondable (compris dans l'enveloppe de crue du scénario extrême) soit environ 20% de la population.

Le TRI de Creil a été retenu au titre de l'aléa débordement de l'Oise. Bien que ce territoire soit concerné par plusieurs confluences, seules les zones inondables liées aux débordements de l'Oise ont été cartographiées dans le cadre du premier cycle de la Directive Inondation.

Pour le scénario moyen les cartographies réalisées dans le cadre des PPRi ont été réutilisées (PPRi Oise : Section Brenouille – Boran-sur-Oise, PPRi Compiègne - Pont-Sainte-Maxence).

En ce qui concerne les PPRi de Compiègne – Pont-Sainte-Maxence la méthodologie utilisée pour l'élaboration des classes de hauteur d'eau est la même que pour le TRI de Compiègne.

Pour le PPRi Oise ; section Brenouille – Boran-sur-Oise les classes de hauteur d'eau retenues sont les suivantes :

- Hauteur \geq 1 m : Zones rouge et rouge et bleu foncé
- $0 <$ Hauteur $<$ 1 m : Zone bleu clair

Pour les scénarios fréquent et extrême la méthodologie est la même que pour le TRI de Compiègne.

Les incertitudes sur les débits sont de l'ordre de +/- 12%.

Remarques sur le TRI de Creil :

Les remarques sur le TRI de Creil sont sensiblement équivalentes au TRI de Compiègne notamment sur l'ancienneté des données utilisées pour l'évènement moyen et sur les zones hors d'eau non prises en compte.

Toutefois, les communes de ce TRI ne présentent pas d'incohérences au niveau des populations impactées par les différents évènements.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Alain COULLARÉ,

Et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur les cartes établies pour les scénarios des crues fréquentes et extrêmes et demande que la modélisation soit utilisée pour établir la carte du scénario des crues moyennes afin de fiabiliser la qualité de la cartographie et reprendre les incohérences au niveau des populations impactées par les différentes enveloppes de crues. La CLE demande que les zones hors d'eau suite aux opérations de remblaiement soient prises en compte pour les différents scénarios afin de mettre à jour les cartes correspondantes.

